

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, , Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GÜILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
M. Stéphane KERMARREC	donne procuration à M. Lionel AUDION
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

34. Attribution de subventions aux associations de coopération internationale

Monsieur DUPONT rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations du secteur coopération internationale sont également établies après analyse des dossiers de demande de subvention transmis par les associations.

La proposition de subvention de fonctionnement au Comité de Jumelage est maintenue à un niveau stable.

ARCADE a renoncé à cette subvention compte tenu d'une activité réduite en raison de la crise sanitaire.

Enfin, concernant la coopération avec Kindia, via l'association Guinée 44, un 3^{ème} programme triennal, « EDUKINDIA 3 », a été lancé au 2^{ème} semestre 2020, ce programme s'inscrivant dans la continuité du programme « EDUKINDIA 2 ». Il s'agit de la construction de blocs sanitaires dans les écoles de Kindia, avec un volet sensibilisation et un volet échanges interculturels dans le cadre d'activités périscolaires.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 04.6574.

Les propositions sont ainsi les suivantes :

DOTATION 2021 : 12 650 €

Associations	Adhérents		Subvention attribuée 2020	Subvention proposée 2021
	2020	2021		
Comité de Jumelage	44 fam. 2 asso.	50 fam. 2 asso.	2 425 € (reversée à la Ville en 2020, sur décision de l'association)	2 425 €
Guinée 44			5 900 €	5 900 €
Total			8 325 €	8 325 €

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité pour le Comité de jumelage et par 29 voix POUR et 5 voix CONTRE du groupe « Aimer Orvault » pour Guinée 44, Madame Maryse PIVAUT s'étant absentée pour le vote :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations de coopération internationale.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 31 MARS 2021

Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 30 mars 2021

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE